



Licenciement contrat apprentissage

Par **maya_love**, le **13/11/2008 à 19:42**

Bonjour,rnrnVoilà ma situation:rnrnJe suis entrée en BTS professions immobilières en alternance le 3 septembre 2008 et j'ai donc signé un contrat avec une agence....rnrnJe ne sais plus exactement quand est ce que je l'ai signé, mais en gros 10 jours après... Deux semaines après environ, j'ai reçu un courrier m'indiquant qu'il fallait que je passe au plus vite à la médecine du travail... Je n'y suis jamais passé puisqu'il y avait des démarches assez longues...rnrnBref, aujourd'hui je viens de me faire licencier parce qu'en gros la fille qui était censée s'occuper de moi ne m'aimait pas... rnrnJe n'ai jamais été absente, ni en cours, ni au travail, jamais été en retard, jamais manqué de présentation... je n'ai jamais commis aucune faute professionnelle sauf peut être vendredi dernier où je suis partie précipitamment parce que la fille en question n'avait pas été correcte avec moi....rnrnAu final il me semble qu'il ne peut pas avoir rupture du contrat s'il n'y a pas de faute grave...rnrnJe voudrais savoir si je pouvais avoir une indemnisation pour cela? surtout qu'à cause de cette histoire j'arrete complètement mon BTS et me retrouve sans rien...rnrnMerci d'avance!

Par **Marion2**, le **13/11/2008 à 23:03**

Bonjour,rnrnUn peu confus votre histoire...rnrnJe ne comprends pas "il fallait que je passe au plus vite à la médecine du travail...je n'y suis jamais passée puisqu'il y avait des démarches assez longues"....rnrnLà, je pense qu'il faut expliquer !!!rnrnC'est l'employeur qui fait convoquer son salarié à la médecine du travail.rnrnSi vous avez été licenciée, il y a bien un motif et certainement pas "parce que la fille qui était censée s'occuper de moi ne m'aimait pas ..."rnrnEt à cause de ça, vous arrêtez votre BTS ???rnrnPourquoi ne pas vous adresser à votre Lycée ou Ecole pour vous aider à trouver un autre employeur ??? rnrnVous savez qu'ils sont là pour aider leurs élèves, ont des listes de sociétés qui ont signé un contrat avec eux pour prendre des

étudiants en alternance et les aident à trouver si nécessaire un nouvel employeur !
A croire, que vous n'êtes intéressée que par une éventuelle indemnisation !!!
Cordialement